

LA VIE ECONOMIQUE

- [Fonction publique, aides sociales, croissance en 2019... Les annonces d'Édouard Philippe](#)
- [Budget 2019 : les entreprises aussi seront mises à contribution](#)
- [Les cinq métiers les plus menacés par l'intelligence artificielle](#)
- [François de Rugy remplace Nicolas Hulot comme ministre de la Transition écologique](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Régime général d'assurance-maladie : remboursement en hausse de 3,6 % des soins de ville de janvier à juillet](#)

FISCALITE

- [Le Maire promet qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôt pendant le quinquennat](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [La BCE met le Crédit Agricole à l'amende](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Locations touristiques à Paris : plus d'amendes qu'en 2017](#)
- [Tourisme : un « mois d'août extraordinaire » pour le château de Versailles](#)

LIVRES

- [La comédie \(in\)humaine, de Julia de Funès et Nicolas Bouzou](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant :
eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Fonction publique, aides sociales, croissance en 2019... Les annonces d'Édouard Philippe

Le 26/08/18, le premier ministre, **Edouard Philippe**, s'est exprimé dans « Le Journal du Dimanche ». **Les sujets abordés :**

01)- Il y aura 4 500 **suppressions de postes dans la fonction publique d'Etat** en 2019. Pour 2020, M. Philippe a déclaré que le chiffre sera « *supérieur à 10 000* ». A l'horizon 2022, l'objectif est de supprimer 50 000 postes. **M. Philippe :** « *Notre méthode privilégie une transformation de l'action publique en profondeur et le développement du numérique, des économies à long terme et une amélioration du service public. La réduction du nombre de fonctionnaires n'est pas le fondement mais la conséquence d'une transformation de l'action publique qui monte en puissance au fil du temps* ». Les secteurs plus précisément concernés : le ministère des Finances et l'audiovisuel public. Avant d'annoncer des recrutements, pour d'autres secteurs comme la police, la gendarmerie, la DGSJ (+ 2 000 agents) et la justice (+ 1 300 agents). Motif : il s'agit de priorités.

02)- Dès septembre 2019, les cotisations sur les heures supplémentaires seront supprimées pour tous les salariés, privés et publics. Une mesure qui devrait représenter « *en moyenne plus de 200 euros supplémentaires par an [pour] une personne payée au Smic* ». Coût de la mesure : 2 milliards d'euros. Diverses prestations sociales par contre augmenteront désormais moins vite que l'inflation d'ici à 2020 : les Aides Personnalisées au Logement, les allocations familiales, les retraites (+ 0,3 % par an en 2019 et 2020, pour une inflation de 2,3 % sur un an). Le RSA et autres prestations qui bénéficient aux Français les plus démunis augmenteront « *conformément à la loi* ». Devraient augmenter de manière très significative la prime d'activité, le minimum vieillesse, l'allocation pour adultes handicapés. Quant aux contrats aidés, ils verront leur financement « *diminuer* ».

03)- Les arrêts maladie. Selon M. Philippe, ils ne feront pas l'objet d'un « *transfert brutal* » vers les entreprises : « *J'écarte l'hypothèse d'une mesure brutale de transfert vers les entreprises, c'est clair* ». D'après Les Echos du début août, le gouvernement envisageait que les entreprises prennent en charge, à la place de la Sécurité sociale, quatre jours d'indemnités journalières pour les arrêts de moins de huit jours. Un projet auquel le patronat est totalement opposé. **M. Philippe :** « *L'enjeu des arrêts maladie est considérable. Chaque année, un peu plus de 10 milliards d'euros sont consacrés à l'indemnisation des salariés arrêtés, et ce volume progresse de plus de 4 % par an. En trois ans, le nombre de journées indemnisées est passé de 11 à 12 par an et par salarié du privé* ». Selon lui, c'est comme si la France avait « *instauré un jour de congé supplémentaire* ». **M. Philippe :** « *[La part croissante des dépenses de santé destinées à couvrir les arrêts maladie] veut dire qu'on a moins d'argent pour le financement des hôpitaux ou de nouveaux traitements* ».

04)- Le gouvernement a revu à la baisse ses prévisions de **croissance** pour 2018, de 1,9 % à 1,7 %. Quid du déficit public ? **M. Philippe :** « *Si la croissance ralentit, il y aura forcément un impact [sur le déficit. Mais] nous gardons le cap et nous maintenons le rythme [des réformes]* ». Le Premier ministre a conclu en précisant que le ralentissement de l'économie hexagonale « *ne nous empêchera pas d'être dans la ligne de nos engagements, sur la baisse des prélèvements obligatoires comme sur la maîtrise de la dépense publique et de la dette* ».

[https://www.challenges.fr/economie/fonction-publique-aides-sociales-croissance-en-2019-les-annonces-d-edouard-philippe_608712#xtor=EPR-3-\[ChaDerMin\]-20180826](https://www.challenges.fr/economie/fonction-publique-aides-sociales-croissance-en-2019-les-annonces-d-edouard-philippe_608712#xtor=EPR-3-[ChaDerMin]-20180826)

(Source : www.challenges.fr du 26/08/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Budget 2019 : les entreprises aussi seront mises à contribution

Le 27/08/18, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, a annoncé le report au 01/10/19 de la transformation en baisse de charge pérenne du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi). **M. Le Maire** a aussi proposé que l'allègement supplémentaire de quatre points des cotisations sociales au niveau du smic pour toutes les entreprises soit reporté du 01/01/19 au 01/10/19, ajoutant que « *cela représente plus de deux milliards d'euros* ». Pour lui, il

s'agit d'une question de justice. **M. Le Maire** : « *Tout le monde sera mis à contribution pour rétablir les équilibres des finances publiques, les entreprises aussi* ».

<https://www.latribune.fr/economie/france/budget-2019-les-entreprises-aussi-seront-mises-a-contribution-788479.html>

(Source : www.latribune.fr du 27/08/2018, avec AFP et Reuters)

● **Les cinq métiers les plus menacés par l'intelligence artificielle**

Le think tank (laboratoire de réflexion) **Institut Sapiens** a recensé les cinq métiers qui seront les plus menacés par l'intelligence artificielle et l'automatisation. D'après Institut Sapiens, ces métiers pourraient disparaître au cours du XXI^{ème} siècle. Ils représentent 2,1 millions de salariés. Ces métiers, quels sont-ils : **01)**- Les employés de banque et d'assurance. La baisse est déjà forte aujourd'hui, puisque le nombre de postes est passé de 356 000 en 1986 à 221 000 en 2016 (- 39 %). Selon l'étude, le métier pourrait disparaître d'ici 2038 à 2051. **02)**- Les employés de comptabilité. Aujourd'hui on constate que, malgré une hausse dans les années 2000, le nombre de postes actuels est de 300 000 (- 10 % par rapport à 1986). Le métier pourrait disparaître entre 2041 et 2056. **03)**- Les secrétaires de bureautique et de direction. Là aussi, une forte baisse est déjà constatée : 765 000 postes en 1986 contre 560 000 postes en 2016. Le métier pourrait disparaître entre 2053 et 2072. **04)**- Les caissiers et employés libre-service. Même si le nombre de ces salariés est en hausse par rapport à 1986, sa courbe est décroissante depuis les années 2000. Le métier pourrait disparaître entre 2050 et 2066. **05)**- Les ouvriers de manutention. Ce métier représente aujourd'hui 675 000 salariés (- 17 % par rapport à 1986). Il pourrait disparaître entre 2071 et 2091.

https://www.lesechos.fr/intelligence-artificielle/veille-technologique/0302142302022-les-cinq-metiers-les-plus-menaces-par-lintelligence-artificielle-2199151.php#xtor=EPR-3035-%5Bzap%5D-20180825-%5BProv_%5D-1413980

(Source : www.lesechos.fr du 21/08/2018, Rémy Demichelis)

● **François de Rugy remplace Nicolas Hulot comme ministre de la Transition écologique**

Deux changements dans le gouvernement : **01)**- François de Rugy (actuel président de l'Assemblée nationale) remplace le démissionnaire Nicolas Hulot au poste de ministre de la Transition écologique. **02)**- Roxanna Maracineanu (championne de natation) remplace Laura Flessel au poste de ministre des Sports.

<http://www.lefigaro.fr/politique/2018/09/04/01002-20180904LIVWWW00103-gouvernement-macron-remaniement-ministres-philippe-hulot-flessel-demission.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 04/09/2018)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● **Régime général d'assurance-maladie : remboursement en hausse de 3,6 % des soins de ville de janvier à juillet**

La Caisse nationale d'Assurance maladie vient de publier ses chiffres du régime général à fin juillet. Il en ressort que les dépenses du régime général ont connu une hausse durant les sept premiers mois de 2018 : + 2,3 % de remboursements par rapport à la même période de 2017. **Le détail** : Les dépenses de soins en ville ont connu une hausse de 3,6 % pour les sept premiers mois de l'année (+ 3,6 % sur un an). + 4,9 % pour les remboursements de soins médicaux et dentaires (+ 5,1 % sur un an). + 6,3 % pour les soins de généralistes ; + 4,7 % pour les soins de spécialistes. **La Cnam** : « *Ces évolutions sont principalement portées par les revalorisations tarifaires mises en place à partir de mai 2017* ». + 4,6 % pour les indemnités journalières (+ 4,4 % sur un an). + 3,7 % pour les médicaments délivrés en ville (+ 2,8 % sur un an). Pour les versements des hôpitaux : + 0,6 % pour les établissements publics, + 1,5 % pour les établissements privés, + 6 % pour les structures médico-sociales, sur un an. Concernant le FPMT (forfait patientèle médecin traitant), la rémunération sur objectif de santé publique (ROSP) et le forfait structure, ils ont représenté 409 millions d'euros de remboursements sur sept mois pour les généralistes et 38 millions d'euros pour les spécialistes.

https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/08/24/regime-general-dassurance-maladie-remboursement-en-hausse-de-36-des-soins-de-ville-de-janvier-juillet_860293

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 24/08/2018, Marie Foult)

FISCALITE

● Le Maire promet qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôt pendant le quinquennat

Le 27/08/18, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie, relayé par **Gérald Darmanin**, ministre de l'Action et des Comptes publics, a assuré qu'il n'y aurait pas de hausse d'impôt pendant le quinquennat. Selon lui, ce serait même le contraire (des baisses d'impôts) qui se produirait. **M. Darmanin** : « *C'est un choix politique. On choisit la baisse des impôts et on va continuer à baisser pour les particuliers comme pour les entreprises* ». Avant de donner des exemples comme la taxe d'habitation, les cotisations sociales, et la « *réforme de la politique sur les brevets c'est très important pour les entreprises* ». **M. Le Maire** a, par ailleurs, confirmé le report de la baisse des cotisations patronales de quatre points au niveau du smic, du 01/01/19 au 01/10/19. **M. Le Maire** : « *Que nous fassions une politique pro-entreprises, c'est évident, et je le revendique. Mais nous le faisons pour les Français. [L'objectif, c'est de] créer plus de travail pour les Français* ». Concernant les retraites, qui augmenteront moins vite que l'inflation (0,3 % en 2019 et 2020, alors que l'Insee annonce une inflation à 1,7 % en fin d'année 2018), **M. Darmanin**, a déclaré : « *Aucune prestation sociale ne sera réduite. (Les retraités) ne seront pas perdants, leur pension de retraite sera revalorisée moins vite mais elle continuera à être revalorisée. [...] Nous ne leur prenons pas d'argent. Nous faisons attention aux Français qui sont le plus en difficulté mais nous voulons aussi rétablir les équilibres des finances publiques* ». Avant d'expliquer que les retraites ne baissaient pas et qu'elles allaient continuer « *un petit peu à augmenter* ». L'allocation adultes handicapés devrait être revalorisée de 50 euros par mois ; de même devraient être revalorisées la prime d'activité et le complément de garde pour les familles monoparentales. Concernant les contrats aidés, si certains vont être supprimés, il y en aura toujours pour « *la ruralité, l'Outre Mer et l'Éducation* ». Sur le déficit public, **M. Darmanin** : « *Le déficit sera en dessous de 3 % [mais] plus que 2,3 %, [ce qui était initialement prévu]. La France tiendra ses objectifs vis-à-vis de l'Europe. Cela n'a pas été fait depuis plus de 12 ans* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/08/27/20002-20180827ARTFIG00076-le-maire-promet-qu-il-n-y-aura-pas-d-augmentation-d-impot-pendant-le-quinquennat.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 27/08/2018)

LA VIE DES ENTREPRISES

● La BCE met le Crédit Agricole à l'amende

Le 20/08/18, la BCE (banque centrale européenne) a déclaré qu'une amende de 4,3 millions d'euros avait été infligée au Crédit Agricole. Motif : une infraction aux règles encadrant les méthodes de calcul de ses fonds propres. La sanction a été prononcée par le MSU (mécanisme de surveillance unique) de la BCE. Ont également été frappées d'une amende deux filiales du Crédit Agricole : la Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (300 000 euros) et CA Consumer Finance (200 000 euros). **La BCE** : « *La sanction a été infligée en raison de la classification par la banque d'instruments de capital en tant qu'instruments CET1 (ou Common Equity Tier 1, la partie jugée la plus solide des fonds propres d'une banque) en 2015 et 2016 sans avoir obtenu l'autorisation préalable de l'autorité compétente* ». **Réaction du Crédit Agricole** : la banque a pris acte de la décision, avant de déclarer qu'elle « *se réservait le droit de contester ces sanctions* ». Pour cela, il lui faudra aller devant la Cour de justice européenne.

https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/0302138803597-la-bce-met-le-credit-agricole-a-lamende-2198918.php#xtor=EPR-3035-%5Bzap%5D-20180825-%5BProv_%5D-1413980

(Source : www.lesechos.fr du 20/08/2018, avec agences)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Locations touristiques à Paris : plus d'amendes qu'en 2017

Ian Brossat, adjoint au logement (PCF) à la mairie de Paris, a déclaré qu'en 2018, les amendes pour des locations touristiques illégales ont connu une forte hausse : 1,38 million d'euros en huit mois (contre 1,3 million d'euros pour l'ensemble de l'année 2017). Sont concernés 111 logements pour une moyenne de 12 000 euros d'amende. Ceux qui se sont vus infliger des amendes : des « *multipropriétaires* » qui ont loué indûment leur(s) résidence(s) secondaire(s). **M. Brossat** : « *Ce sont des professionnels déguisés en amateurs* ». Avant d'indiquer que les annonces mises en cause transitaient « *très massivement* » par la plateforme Airbnb. Un projet de loi intitulé Elan, actuellement débattu au Parlement, entend renforcer la législation et les amendes contre les propriétaires, tout en créant de nouvelles amendes pour les plateformes.

https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/locations-touristiques-a-paris-plus-d-amendes-qu-en-2017_2031935.html

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 22/08/2018, avec AFP)

● Tourisme : un « mois d'août extraordinaire » pour le château de Versailles

Le premier semestre 2018, le château de Versailles a connu une grosse affluence : 3,7 millions de visiteurs, dont une grande majorité d'étrangers (80 % des entrées, d'après **Catherine Pégard**, présidente du Domaine). **Mme Pégard** : « *Et je lance un appel aux Français ! Il est vrai que Versailles est connu dans le monde entier. Alors nous améliorons sans cesse l'accueil des étrangers avec par exemple quinze langues différentes disponibles pour les audioguides, ou encore une signalétique en chinois* ». Toujours d'après Mme Pégard, l'été devrait confirmer cette excellente tendance. Août a en effet été « *extraordinaire* » : « *La réouverture du Hameau de la Reine, qui était fermé depuis 1848, est un triomphe. [...] Et les gens reviennent car Versailles n'est pas figé. Depuis cinq ans nous avons ouvert 25 nouvelles pièces et l'on en ouvrira encore en octobre prochain à l'occasion de l'exposition sur Louis-Philippe* ».

[http://www.leparisien.fr/yvelines-78/un-mois-d-aout-extraordinaire-pour-le-chateau-de-versailles-27-08-2018-7867029.php#xtor=EREC-1481423601-\[NL78\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/yvelines-78/un-mois-d-aout-extraordinaire-pour-le-chateau-de-versailles-27-08-2018-7867029.php#xtor=EREC-1481423601-[NL78]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 27/08/2018, Laurent Mansart)

[Retour au sommaire](#)

LIVRES

● La comédie (in)humaine, de Julia de Funès et Nicolas Bouzou

→ **Présentation de l'éditeur** : « *Réunions interminables, séminaires sportifs, inflation des process : l'entreprise est devenue le lieu de l'absurde. Julia de Funès et Nicolas Bouzou partent en croisade contre l'absence de sens qui paralyse nos sociétés et proposent des solutions concrètes. Pourquoi le management vire-t-il souvent à la tragicomédie ? Pourquoi les entreprises s'évertuent-elles à bâtir des organisations qui font fuir les meilleurs alors que leur principal objectif devrait être d'attirer les talents ? Comment remédier concrètement à ces dysfonctionnements insensés, sources de burn-out, bore-out et autres brown-out ? Pour la philosophe et l'économiste, défenseurs acharnés de la libre-entreprise, il est urgent de laisser les salariés exprimer librement leur intelligence critique et redonner du sens à leur travail. Ce n'est pas avec des babyfoots, des formations ludiques, des documents PowerPoint à n'en plus finir ou des Chief Happiness Officers que l'entreprise de demain sera le lieu de l'innovation, de la performance et du progrès !* »

→ **Biographie des auteurs** : Docteur en philosophie également diplômée en RH, Julia de Funès est notamment l'auteur de *Socrate au pays des process* (Flammarion). Économiste et essayiste, directeur du cabinet de conseil Asterès, Nicolas Bouzou est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages, dont le très remarqué *Le travail est l'avenir de l'homme* (Éditions de l'Observatoire).

→ **La comédie (in)humaine, de Julia de Funès et Nicolas Bouzou**. Edition L'Observatoire, collection de l'O. 176 pages. 5 septembre 2018.

→ https://fichiers.acteurspublics.com/redac/pdf/20_07_2018_12_52_59Rapport_CAP22.pdf

→ <https://www.acteurspublics.com/2018/07/20/tout-sur-le-rapport-cap22>

(Source : www.acteurspublics.com du 20/07/2018)

Le.Crible vous souhaite une bonne rentrée

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : Didier Malric
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr